

**Séance de la commission administrative du CCAS  
du 24 avril 2014  
Compte-rendu**

L'an deux mille quatorze, le 24 avril à 18 h  
La Commission du CCAS de la Commune de SAINT-LEON  
dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. MARTY Jean François, dressé par  
M. Nicolas TARBES.

Date d'affichage et de convocation : 17/04/2014

Présents : N. TARBES - O. CADASSOU - L. MATILA -B. LOSIN- R. PRUNELLA –  
S. CADASSOU – S. ITEY – T.PETIT – MF QUESADA – JF MARTY.

Secrétaire de séance : Mme QUESADA Marie France

## 1- INTERNE

### **Validation du compte-rendu du précédent Conseil municipal :**

Après lecture, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver le précédent compte-rendu. Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans remarques.

### **2- Désignation des délégués aux commissions (Délibération 18.04.2014)**

Lorsque les textes en vigueur lui en confient la responsabilité, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs (EPCI, associations ...). La durée des fonctions des personnes désignées est en principe liée à la durée du mandat des conseillers municipaux ; toutefois, le conseil municipal peut, à tout moment, revenir sur ces nominations et modifier sa représentation au sein de ces organismes, le nouveau représentant n'étant cependant nommé que pour le reste de la durée du mandat ou des fonctions pour lesquels le premier représentant avait été désigné.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la désignation des délégués qui représentent la commune et doivent informer le Conseil des réunions auxquelles ils ont été conviés (en effet, les convocations leur sont directement adressées à leur domicile).

Monsieur le maire propose donc de procéder à l'élection des délégués aux syndicats intercommunaux et organismes auxquels la commune adhère (conformément à leurs statuts respectifs).

A l'issue des votes sont élus à l'unanimité :

#### **COMMISSION DES FINANCES : 3 représentants**

- TEXIER Amandine
- DUBOS Nadine
- NIOTOU Jean Bernard

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : 6 représentants**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la nécessité de constituer une commission chargée de l'ouverture des

plis relatifs aux offres des entreprises pour les travaux soumis aux règles du Code des Marchés Publics.  
La commission d'appels d'offres varie selon la taille de la commune et est constituée dans les communes de moins de 3 500 habitants du maire (ou de son représentant) président, et de trois membres (et trois suppléants) du Conseil Municipal, élus à la représentativité proportionnelle au plus fort reste.  
Sont alors désignés (après vote à l'unanimité) :

Titulaires :	Suppléants :
MILLET Eric	NIOTOU Jean Bernard
DEJEAN Pascal	ITEY Stéphane
NOUGARO Jérôme	QUESADA Marie France

**COMMISSION DE L'URBANISME, DES ROUTES ET RUISSEAUX : 4**

MILLET Eric, DEJEAN Pascal, NOUGARO Jérôme, TEXIER Amandine

**COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE : 3**

MILLET Eric, QUESADA Marie France, NIOTOU Jean Bernard

**COMMISSION DE LA LISTE ELECTORALE :**

Préfecture administration : M F LAIGUILLON  
Tribunal Administratif : M J DUFRESNE

**COMMISSION DU SEMOCTOM : 2**

1 délégué : TARBES Nicolas  
1 suppléant : DUBOS Nadine

**COMMISSION EDUCATION, TRANSPORT SCOLAIRE : 2**

CADASSOU Odile, DUBOS Nadine, ITEY Stéphane, PETIT Tamara

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.I.P.D.) : 2**

1 délégué : CADASSOU Odile  
1 suppléant : PETIT Tamara

**CORRESPONDANT DEFENSE : MILLET Eric**

**VIE ASSOCIATIVE, CULTURE JEUNESSE :**

CADASSOU Odile, PETIT Tamara, QUESADA Marie France

### 3 - Modification de la délibération : Désignation des représentant des syndicats (Délibération 19.04.2014)

Monsieur le Maire signale que la précédente délibération (15/03/2014) doit être modifiée car il est demandé de voter pour les syndicaux des représentants titulaires et aucun suppléant.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter pour désigner les représentants des syndicats.

- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Targon (SIAEPA)
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour l'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Targon (SIAEPA)
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rauzan (SIE)
- Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués du :

#### **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Targon (SIAEPA)**

Mme QUESADA Marie France et M. NIOTOU Jean Bernard se présentent candidats

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 onze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 onze

Majorité absolue : 6 six

Ont obtenu :

- Mme QUESADA Marie France : 11 onze voix
- M. NIOTOU Jean Bernard : 11 onze voix
- Mme QUESADA Marie France et M NIOTOU Jean Bernard ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

DESIGNE :

**Les délégués titulaires sont:** Mme QUESADA Marie France et M. NIOTOU Jean Bernard

#### **Syndicat Intercommunal d'Electrification Rauzan (SIE)**

M. MILLET Eric et M. NOUGARO Jérôme se présentent candidats

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MILLET Eric 11 voix
- M. NOUGARO Jérôme 11voix
- M. MILLET Eric et M NOUGARO Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

DESIGNE :

**Les délégués titulaires sont**: M .MILLET Eric et M NOUGARO Jérôme

#### **Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)**

M .MILLET Eric se présente candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MILLET Eric 11 onze voix
  
- M. MILLET Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE :

**Le délégué titulaire est** : M. MILLET Eric

La présente délibération est transmise aux syndicats cités ci-dessus.

#### **4 - Désignation des commissaires à la commission des impôts directs (Délibération 20.04.2014)**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des impôts ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'instituer une commission communale des impôts directs.

M. le Maire après avoir donné lecture du document d'aide à la constitution des commissions communales des impôts directs émanant du Ministère de l'Economie et des Finances, demande au Conseil Municipal de bien vouloir proposer :

- Douze commissaires titulaires dont deux hors commune
- Douze commissaires suppléants dont deux hors commune

#### **Commissaires Titulaires**

1. Mme PRUNELLA Danielle- 8 chemin Gaillard- 33670 SAINT-LEON
2. M. DE ROQUEFEUIL Loïc- 2 route de Blésignac- 33670 SAINT-LEON
3. M. LAIGUILLON Frédéric- 2 rte de grand champ- 33670 SAINT-LEON
4. M. FIXY Stéphane- 3 lotissement le bois de Marot-33670 SAINT-LEON
5. Mme CHARPENTIER Christine- 15 route de Mondon- 33670 SAINT-LEON
6. M. LUQUE Dominique- 1 chemin Gaillard- 33670 SAINT-LEON
7. M. TARBES Jean-Claude- 10 chemin de Gaillard- 33670 SAINT-LEON
8. **M. SINSOU Stéphane**
9. M. THILLET Jean-François-1 chemin Danduret- 33670 BLESIGNAC
10. **M. HEBUT Nicolas**
11. **M. ROSON Gilbert**
12. M. VIAU Patrick – 1 route de Blesignac- 33670 SAINT LEON

### Commissaires Suppléants

1. **M. OU MME LAMARQUE**
2. M. MERIGNAC Jean Daniel - route de Mondon- 33670 SAINT LEON
3. Mme BONNEAU Annie- 1 chemin Marot- 33670 SAINT LEON
4. M. MARTY Jean François -1 route de Sauveterre- 33670 SAINT LEON
5. **Mme CLUCHARD (fille)**
6. M. GOLFIER Mathieu- 12 lot bois de Marot- 33670 SAINT LEON
7. **Mme MOULINE Corinne-**
8. M. LAFAYE Francis- 25 rte de Mondon- 33670 SAINT LEON
9. **M GIACONELLI Antoni**
10. Mme ELIE Marie France – 33 rte de Mondon – 33670 SAINT LEON
11. M. MEMIN Jean- 16 rue Guynemer- 33130 BEGLES
12. **M. PAUBERT Claude LA TESTE**

### 5 - Vote des 4 Taxes (Délibération 21.04.2014)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Codes des communes ;

Vu l'état 1259 COM (1) – TAUX FDL 2014 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 indiquant les bases d'imposition pour l'année 2014 et précisant que le montant :

- Des allocations compensatrices revenant à la commune : 2 847€
- Produit taxe additionnelle FNB : 470€
- Produit de la CVAE : 1 711€
- Prélèvement au profit de GIR : 14 640€

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2014 présenté par M. le Maire, et

Après en avoir délibéré par : 11 voix Pour

**DECIDE de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales pour l'année 2014,**

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2014 à :

	Taux de 2013	Taux de Référence 2012	Taux Votés 2014	Bases imposition prévis.2014	Produit
Taxe d'habitation	14,25	14,25	14,25	27 1300€	38 660€
Taxe foncière (bâti)	15,16	15,16	15,16	16 8100€	25 484€
Taxe foncière (non bâti)	54,28	54,28	54,28	15 500€	8 413€
CFE	11,77	11,77	11,77	4 300€	506€
				<b>TOTAL</b>	<b>73 063€</b>

L'état n° 1259 COM est annexé à cette délibération.

N° 1259 COM (1)

**TAUX**  
**FDL**  
2014



COMMUNE : 431 SAINT-LEON  
ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX  
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREON

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

### I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

1	2	3	4	5
Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition communaux de 2013	Taux d'imposition plafonnés 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	264 636	14,25	271 300	38 660
Taxe foncière (bâti).....	289 458	15,16	168 100	25 484
Taxe foncière (non bâti).....	15 390	54,28	15 500	8 413
CFE.....	7 998	11,77	4 300	506
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 4	>>>	>>>	Total :	73 063

### II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

63451 - Produit nécessaire à l'équilibre du budget = 2 847 - Total allocations compensatoires = 470 - TASCOM = 1 711 - DCRTP = 73 063

Produit des IFER = 73 063

Prélèvement pour le FSRIF = 14 640 +

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

### 2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.5) excède le plafond prescrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2), une variation différenciée des taux, dont obligatoirement été votés.

Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	14,25	14,25	14,25	271 300	38 660
Taxe foncière (bâti).....	15,16	15,16	15,16	168 100	25 484
Taxe foncière (non bâti).....	54,28	54,28	54,28	15 500	8 413
CFE.....	11,77	11,77	11,77	4 300	506
Produit à taux constants	73 063			Produit fiscal attendu	73 063

Le diminiution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A BORDEAUX  
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES  
M. DE VOYER D'ARGENSON  
le 07 MARS 2014

A Saint-Léon  
Le maire,



Le Maire  
Nicolas TARBES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Envoyé en préfecture le 15/05/2014  
Reçu en préfecture le 15/05/2014  
Affiché le



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES  
ACCOMPAGNÉ DE LA DELIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

## 6 - Subvention aux associations (Délibération 22.04.2014)

M. le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2013.

Après en avoir délibéré à 9 voix pour, 2 abstentions Mmes CADASSOU Odile et QUESADA Marie France (membres actifs du Comité des Fêtes),

Le Conseil municipal

DECIDE d'attribuer les subventions à :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| • A.C.C.A. St-Léon               | 500 € |
| • Club Amitié et Bonne Humeur    | 500 € |
| • Comité des Fêtes de Saint-Léon | 500 € |
| • FNACA cantonale de CREON       | 100 € |

Total..... 1 600 €

DECIDE d'inscrire cette somme dans le budget primitif de 2014, de l'imputer sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## 7 - Budget Primitif Mairie 2014 (Délibération 23.04.2014)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance 28 mars 2014 ;

Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2014 qui s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	67 589,35	0,00	47 848,94	47 848,94	47 848,94
012	Charges de personnel	45 346,00	0,00	40 152,32	40 152,32	40 152,32
014	Atténuations de produits	15 930,00	0,00	14 640,00	14 640,00	14 640,00
65	Autres charges gestion courante	68 123,19	0,00	75 827,08	75 827,08	75 827,08
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>196 988,54</b>	<b>0,00</b>	<b>178 468,34</b>	<b>178 468,34</b>	<b>178 468,34</b>
66	Charges financières	5 870,25	0,00	5 758,27	5 758,27	5 758,27
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fofact			776,70	776,70	776,70
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>202 858,79</b>	<b>0,00</b>	<b>185 003,31</b>	<b>185 003,31</b>	<b>185 003,31</b>
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	5 798,21		46 000,00	46 000,00	46 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)			875,81	875,81	875,81
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 798,21</b>		<b>46 875,81</b>	<b>46 875,81</b>	<b>46 875,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>208 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 879,12</b>	<b>231 879,12</b>	<b>231 879,12</b>

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>231 879,12</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	85 960,00	0,00	94 774,00	94 774,00	94 774,00
74	Dotations et participations	108 632,00	0,00	98 129,92	98 129,92	98 129,92
75	Autres produits gestion courante	13 265,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>208 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 403,92</b>	<b>205 403,92</b>	<b>205 403,92</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>208 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 403,92</b>	<b>205 403,92</b>	<b>205 403,92</b>
042	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	O.p. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>208 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 403,92</b>	<b>205 403,92</b>	<b>205 403,92</b>

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	26 475,20
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>231 879,12</b>

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	46 875,81
--	-----------

Il s'agit, pour ce budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rétablissement.

<b>MAIRIE DE SAINT LEON - 33 - BUDGET COMMUNAL</b>	<b>BP 2014</b>
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	2 608,99	2 608,99	2 608,99
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>408 505,56</b>	<b>77 506,68</b>	<b>14 274,01</b>	<b>14 274,01</b>	<b>91 780,69</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>408 505,56</b>	<b>77 506,68</b>	<b>16 883,00</b>	<b>16 883,00</b>	<b>94 389,68</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	5 220,87	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
000	Dépenses imprévues invest			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 220,87</b>	<b>0,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>125 000,00</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>413 726,43</b>	<b>77 506,68</b>	<b>141 883,00</b>	<b>141 883,00</b>	<b>219 389,68</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			735,00	735,00	735,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>735,00</b>	<b>735,00</b>	<b>735,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>413 726,43</b>	<b>77 506,68</b>	<b>142 618,00</b>	<b>142 618,00</b>	<b>220 124,68</b>

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
-	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>220 124,68</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	84 540,06	3 939,53	42 513,00	42 513,00	46 452,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>284 540,06</b>	<b>3 939,53</b>	<b>42 513,00</b>	<b>42 513,00</b>	<b>46 452,53</b>
10	Dotations Fonds d'investissement (hors 1068)	3 150,00	0,00	53 370,00	53 370,00	53 370,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	139 065,96	0,00	21 939,35	21 939,35	21 939,35
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	735,00	735,00	735,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessibles			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>142 215,96</b>	<b>0,00</b>	<b>76 044,35</b>	<b>76 044,35</b>	<b>76 044,35</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>426 756,02</b>	<b>3 939,53</b>	<b>118 557,35</b>	<b>118 557,35</b>	<b>122 496,88</b>
021	Virement de la section de fonct. #	5 198,21		46 000,00	46 000,00	46 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections #			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales #			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 198,21</b>		<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>431 954,23</b>	<b>3 939,53</b>	<b>164 557,35</b>	<b>164 557,35</b>	<b>168 496,88</b>
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					51 627,80
						-
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>220 124,68</b>

Après en avoir délibéré

Par 11 voix POUR

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune de SAINT-LEON.

### 8 - Affectation FDAEC 2014

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2013. La réunion cantonale du 7 février 2014, présidée par M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-président du Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme **de 7 302€ euros**.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre à la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide :

- de réaliser en 2014 les opérations suivantes :

1. Installation générale (Chauffage loyer communal) : 5 817€
2. Rénovation cours de tennis collectif : 3 765€
3. Matériel incendie (borne) : 1 602€
4. Outillage technique (karcher) : 536€

11 720€

- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement de 4 418€

## 9- QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des élections européennes
- Travaux du Conseil Général RD 140
- Convention d'échange de données informatisées du SDEEG
- Présentation du rapport annuel de l'éclairage public (SDEEG)
- Travail de remise aux normes des bâtiments communaux
- Restauration du terrain de Tennis présentation du devis
- Prévision de l'installation d'un City Stade

Date du prochain Conseil municipal : le 30/04/2014  
**L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 23H10**  
**Validation du compte rendu par le Conseil Municipal :**  
le :  
Pour signature :

MILLET Eric	TARBES Nicolas	QUESADA Marie France	DUBOS Nadine
ITEY Stéphane	TEXIER Amandine	PETIT Tamara	NIOTOU Jean Bernard
NOUGARO Jérôme	DEJEAN Patrice	CADASSOU Odile	